



Pour lire
l'intégralité de
l'interview de
Jacques Guérin !



« L'avenir de la profession vétérinaire passera par une démarche collective forte »

Le Président du Conseil national de l'Ordre, Jacques Guérin, est très conscient des enjeux qui impactent aujourd'hui la profession vétérinaire. Pour lui, c'est à la profession d'agir, dans le cadre réglementaire français et ses spécificités, en sachant concilier indépendance, responsabilité et respect du service public. Point de vue.

Ce n'est un secret pour personne. La France manque de vétérinaires. De plus, la profession n'échappe pas aux évolutions comportementales et sociétales générales, qui font s'interroger les praticiens sur l'équilibre entre vie personnelle et professionnelle. Acceptabilité du temps de travail, gestion des urgences, augmentation de la spécialisation et du salariat sont autant d'éléments à prendre en compte dans la mutation de notre profession. Ajoutons à ceci une démographie très largement dominée par l'activité canine citadine, qui assèche par conséquence la distribution de notre service dans les territoires ruraux et conduit à un maillage hétérogène, voire à l'apparition de véritables zones blanches.

En concertation avec l'État, une profession à réinventer

Le cadre réglementaire dans lequel la profession vétérinaire exerce doit évoluer pour que la distribution du service vétérinaire puisse se reconstruire.



En autorisant la délégation de certains actes ou encore en travaillant sur des solutions permettant d'effectuer certains actes à distance, tout en veillant à maintenir la qualité du service rendu. La télémedecine est un outil à explorer sérieusement. Mise en place et utilisée dans une approche pérenne et positive, elle ne saurait dévoyer ou fragiliser le professionnel de santé. Il est nécessaire également que l'État réfléchisse à la formation des vétérinaires d'aujourd'hui et de demain en remettant en perspective l'adéquation entre les personnes formées et les besoins réels de recrutement.

La puissance du collectif

La profession vétérinaire ne sera une profession réglementée bien considérée qu'en étant capable de répondre à une mission d'intérêt général, qui est de permettre l'accès aux soins et à la médicalisation des animaux de toutes espèces en tous points du territoire. Nous devons absolument rester dans une démarche collective pour assurer

le meilleur service et la continuité des soins que les propriétaires d'animaux, les éleveurs et les collectivités sont en droit d'attendre. Ce qui me navre, c'est que les vétérinaires deviennent consommateurs de leur métier plutôt qu'acteurs de solutions d'intérêt général. L'avenir de la profession et de la santé publique passera par la prise de conscience de l'impératif d'une démarche collective forte, et non par l'intérêt individuel... La qualité est également non négociable. La profession est rigoureuse dans la manière dont elle certifie ses actes et dans le cadre des missions qui lui sont confiées par l'État. Le vétérinaire est un tiers de confiance, il faut qu'il le reste et conserve cette rigueur. Enfin, l'indépendance est le maître mot : dans la manière d'exercer, mais aussi vis-à-vis de toute pression, afin de ne pas entacher la qualité de notre travail et de notre mission.

par JACQUES GUÉRIN
Président du Conseil National
de l'Ordre des Vétérinaires

